

 **GENEVIÈVE PAQUET, LL. M.** 
Avocate / Lawyer

Le 25 novembre 2014

« Par courrier et par SDE »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3904-2014

Demande d'autorisation du budget des investissements 2015 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars

Chère Consœur,

La présente donne suite à la correspondance du Transporteur, datée de ce jour, requérant un délai jusqu'au 9 décembre 2014 afin de déposer les réponses aux demandes de renseignements des intervenants dans le dossier cité en objet. Considérant que la preuve des intervenants devait être déposée, en vertu de l'échéancier établi dans la décision D-2014-187, en date du 10 décembre 2014, nous présumons qu'un nouvel échéancier devra être fixé par la Régie de l'énergie, dans la mesure où elle accepte la demande du Transporteur.

Avec respect, le GRAME demande à la Régie de tenir compte du fait que ses représentants participent au dossier tarifaire d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (R-3905-2014) dont les audiences sont prévues du 5 au 19 décembre 2014. Il sera donc difficile pour l'analyste principale du GRAME de déposer un rapport complet dans un délai inférieur à quatorze (14) jours, soit le délai prévu par la Régie dans sa décision D-2014-187 entre les réponses écrites du Transporteur et la preuve des intervenants.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Yves Fréchette, par courriel (pour le Transporteur)